

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**PREMIÈRE SESSION PLÉNIÈRE DU
COMITÉ INTERNATIONAL DE COORDINATION POUR
LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL HAÏTIEN**

**7 – 8 juillet 2010
Siège de l'UNESCO (Paris), Salle XII**

RAPPORT FINAL

I. INTRODUCTION

1. La première session du Comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel d'Haïti (CIC), dont les statuts ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil exécutif de l'UNESCO lors de sa 184^e session, s'est tenue au siège de l'UNESCO à Paris les 7 et 8 juillet 2010. La création de ce comité fait suite aux recommandations d'une réunion préparatoire qui s'était tenue au Siège de l'UNESCO le 16 février 2010. Le gouvernement haïtien était représenté par une importante délégation haïtienne composée de Mme Marie-Laurence JOCELYN LASSEGUE, Ministre de la culture et de la communication ; Mme Magali COMEAU DENIS, Conseillère spéciale auprès de la Ministre et ancienne Ministre de la culture et de la communication ; et M. Daniel ELIE, Directeur de l'Institut de sauvegarde du Patrimoine national (ISPAN). Cette première session a également réuni quelque 130 observateurs issus des organisations techniques et professionnelles internationales et partenaires de l'UNESCO ainsi que des représentants d'Etats Membres autour des 10 membres du comité nommés par la Directrice générale pour leur expertise reconnue dans les divers champs de la culture.

II. SEANCE D'OUVERTURE

2. La Directrice générale, Mme Irina BOKOVA, a ouvert la réunion en remerciant la délégation d'Haïti de sa présence et a réaffirmé le soutien de l'UNESCO. Elle a rappelé le besoin de coordination formulé lors de la première réunion consacrée à la sauvegarde du patrimoine culturel haïtien organisée par l'UNESCO le 16 février 2010, et est revenue sur les étapes de l'engagement de l'Organisation depuis le séisme survenu le 12 janvier 2010. Tout en se félicitant des offres de soutien à Haïti dans le domaine de la culture, la Directrice générale a néanmoins souhaité souligner que la première contribution financière n'a été reçue que récemment, d'une association bouddhique de Corée, 'Friends on the Path', pour soutenir l'organisation de pièces de théâtre dans les campements de déplacés en Haïti. Ces pièces, actuellement jouées par l'Artiste pour la Paix de l'UNESCO M. FRANKETIENNE, sont projetées en Haïti avec l'aide de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). La Directrice générale a donc souligné la nécessité de diversifier les projets culturels et pour ce faire a annoncé la création d'un Comité international de donateurs-partenaires afin de dégager des ressources extrabudgétaires en soutien au Comité international de coordination. La Directrice générale a par ailleurs rappelé que le secteur de la culture de l'UNESCO a consacré à ce jour 400 000 dollars des États-Unis pour organiser des missions techniques en Haïti, financer l'organisation de cette réunion et renforcer le bureau de l'UNESCO à Port-au-Prince. 50 000 dollars des États-Unis ont par ailleurs été alloués au Palais de Sans-Souci dans le cadre de l'aide d'urgence du Fonds du patrimoine mondial. Un projet de 1 million de dollars des États-Unis a également été soumis aux donateurs pour la restauration de 103 bâtiments historiques, la création d'emplois dans le domaine culturel, ou encore l'organisation du carnaval de Jacmel. Enfin, la Directrice générale a conclu en réitérant le statut central qu'occupe la culture dans le processus de reconstruction et en informant de sa décision de nommer Madame Michaëlle JEAN envoyée spéciale de l'UNESCO en Haïti. Tout en remerciant tous les experts du Comité de leur présence, elle a souhaité réaffirmer l'engagement de l'UNESCO pour créer une dynamique culturelle apte à répondre aux aspirations et souhaits d'Haïti.

3. Mme Marie-Laurence JOCELYN LASSEGUE, la Ministre de la culture et de la communication de la République d'Haïti, a remercié la Directrice générale pour la nomination de Madame Michaëlle JEAN comme envoyée spéciale de l'UNESCO en Haïti. La Ministre a ensuite souhaité mentionner quelques avancées notables dans le domaine de la culture, dont la signature d'une convention tripartite entre l'Université Laval, le Ministère de la culture et l'Université d'État d'Haïti pour la documentation du patrimoine immatériel, la conclusion d'un accord entre le Bouclier Bleu international et le Bouclier Bleu haïtien pour la sauvegarde du patrimoine mobilier avec la Smithsonian Institution, et l'établissement d'un partenariat avec la France pour des actions de sauvegarde du patrimoine haïtien. Elle a enfin remercié le gouvernement espagnol pour le don de 40 containers destinés à la sauvegarde d'objets culturels, ainsi que l'UNESCO pour son soutien aux institutions publiques culturelles haïtiennes. Néanmoins, la Ministre a rappelé que ces initiatives, bien que salutaires, doivent être soigneusement coordonnées et s'inscrire dans un cadre global cohérent en phase avec le plan de reconstruction national, ce qui constituera la mission du Comité, et a conclu en réitérant sa confiance dans l'UNESCO pour faire de la culture la base de la refondation du pays.

4. Le Comité a procédé à l'élection de son bureau en conformité avec les articles 4.1 et 4.2 de ses statuts. Mme Marie-Laurence JOCELYN LASSEGUE (Haïti) a été élue présidente du Comité. M. Gaël de GUICHEN (France) et Mme Luisa VICIOSO SANCHEZ (Saint-Domingue) ont été élus vice-présidents, et Mme Angela Dola AGUIGAH (Togo) a été élue rapporteur. L'ordre du jour et le règlement intérieur ont ensuite été introduits par le Secrétariat, et adoptés par le Comité. Le Secrétariat a par ailleurs proposé des modalités de travail au Comité lors de l'examen de l'ordre du jour.

III. PREMIERE SEANCE : ETAT DES LIEUX DU PATRIMOINE CULTUREL HAÏTIEN

III.1 Présentation de Mme Magali COMEAU DENIS, Conseillère spéciale auprès de la Ministre et ancienne Ministre de la culture et de la communication et membre du Comité

5. Mme Magali COMEAU DENIS a souligné les difficiles conditions de travail des collaborateurs du Ministère de la culture et de la communication, amputé de 50 % de son personnel depuis le séisme. Elle a par ailleurs rappelé le fait que de nombreuses missions organisées pour établir un état des lieux ont été conduites, et que la situation des artisans de Jacmel, où la Directrice générale de l'UNESCO s'est rendue, tout comme celle du Centre d'Art, dont les œuvres sont conservées dans des containers, ou du patrimoine bâti, est connue de tous, et qu'il était important d'aller au-delà du diagnostic pour ne pas « tuer l'espoir », avec l'aide du Comité établi par l'UNESCO.

III.2 Présentation de M. Alain GODONOU, Directeur de la Division des objets culturels et du patrimoine immatériel

6. M. Alain GODONOU a introduit le Cadre stratégique de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel haïtien préparé par le Secrétariat et est revenu sur les différentes étapes et actions entreprises pour la sauvegarde du patrimoine culturel haïtien. Il a rappelé que ces propositions s'inscrivent dans la logique du Plan d'action pour le relèvement et le développement national, lequel est constitué de quatre piliers (refondation territoriale, refondation économique, refondation sociale, refondation institutionnelle). Pour chaque grand domaine du patrimoine (patrimoine bâti, patrimoine mobilier, patrimoine immatériel, industries culturelles), il a brièvement souligné les principaux besoins. Il a rappelé les six grandes institutions publiques haïtiennes appelées à jouer un rôle et qui devraient bénéficier de l'aide prioritaire : l'Institut de sauvegarde du patrimoine (ISPAN), le Musée du Panthéon national (MUPANAH), le Bureau national d'ethnologie, la Bibliothèque nationale, les Archives nationales, les archives des institutions publiques, et bien entendu le Ministère de la culture, en charge du pilotage de toute action. A ces institutions publiques, il faut ajouter les nombreuses institutions non-étatiques qui jouent un rôle crucial, dont, par exemple, la fondation FOKAL, le Centre d'Art, et bien d'autres. Il a souligné que la coordination est essentielle entre les grands partenaires stratégiques : entre les acteurs culturels, y compris les institutions haïtiennes, mais également au sein des instances des Nations Unies et entre les organisations techniques professionnelles. En ce qui concerne les étapes à venir, l'UNESCO en distingue trois : l'urgence en vue de la saison cyclonique, la prochaine session du Comité, qui pourrait être précédée de réunions techniques, et l'organisation d'une réunion de donateurs-partenaires qui devrait se tenir début 2011.

III.3 Discussion

7. Les débats ont ensuite été ouverts par la présidente du Comité. Suite aux présentations des représentants du Gouvernement haïtien et de l'UNESCO, certains participants ont souhaité s'exprimer sur le rôle des différents mécanismes mis en place par l'UNESCO et les questions de financement. Ainsi, le représentant de l'Argentine a souhaité avoir des précisions sur le fonctionnement du Comité international de donateurs-partenaires et sur la façon dont son travail s'articulera avec celui du Comité international de coordination. Le Secrétariat a précisé que le Comité international de coordination est un comité technique qui devra s'appuyer sur le Comité des donateurs-partenaires, qui sera ouvert à tous et aura la responsabilité de dégager des ressources extrabudgétaires afin d'assurer des financements propres à la culture. A cet égard, la représentante de l'ICCROM a interrogé les

autorités haïtiennes sur le montant nécessaire pour la refondation du secteur culturel, lequel est estimé, selon la Conseillère spéciale auprès de la Ministre de la culture, à près de 202 millions de dollars des États-Unis dans le Plan d'action pour le recouvrement et le développement national. La Conseillère spéciale a rappelé que les consultations avec les partenaires ont été rendues difficiles compte tenu du caractère d'urgence qui a prévalu après le séisme, et a indiqué que c'est pour répondre à cela que des assises nationales seront organisées prochainement en Haïti afin de permettre d'effectuer des choix concertés et budgétisés dans le domaine de la culture et de les inscrire dans les prochains exercices fiscaux. Enfin, la représentante de l'Espagne, Ambassadrice pour la reconstruction d'Haïti, a rappelé l'existence d'un Comité intérimaire pour la reconstruction dirigé par le Premier Ministre haïtien, qui s'est réuni il y a peu en Haïti, et qui est soutenu par un fonds multi-donneurs, ajoutant que la culture devrait y être inscrite. La présidente a répondu en informant les participants que la culture faisait bien partie de ce comité et que ce dernier sera informé des résultats de cette réunion.

8. Revenant sur la nécessité de servir les priorités du Gouvernement haïtien, le représentant de la Commission européenne a souligné l'importance que revêt le travail du Comité pour ce faire. M. Gaël de GUICHEN, vice-président, a donc invité les autorités haïtiennes à identifier ses priorités afin de permettre au Comité de remplir son rôle. Le Directeur de l'ISPAN est intervenu pour préciser que les difficultés ne datent pas du séisme du 12 janvier : il a ainsi souligné la faiblesse structurelle des institutions publiques qui explique la difficulté de rendre compte avec précision des problèmes et besoins prioritaires en matière de patrimoine puisqu'il n'existe pas de systèmes fiables d'inventaires et de documentation. Ceci explique que la priorité doit aller au soutien de ces institutions publiques comme préalable à toute action. S'agissant de la question du fonctionnement des institutions haïtiennes, le représentant de la Commission européenne a réagi en attirant l'attention du Comité sur l'importance de la réforme territoriale vers une décentralisation pour mieux distribuer l'aide et éviter de concentrer toutes les ressources à Port-au-Prince.

9. Plusieurs domaines de la culture ont ensuite été mentionnés comme sources potentielles de reconstruction et de développement économique : le patrimoine vivant, immatériel, l'artisanat, et le tourisme, pour lesquels de nombreuses possibilités de coopération existent et auxquelles le Comité devrait réfléchir. Le représentant de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a ainsi souligné que le tourisme offre des possibilités d'emplois importantes, particulièrement au niveau provincial, et a réaffirmé la volonté de son organisation à aider les autorités haïtiennes dans ce secteur. La présidente a réagi en insistant sur l'importance du tourisme de la diaspora et d'outre-mer avant d'envisager le développement d'un tourisme international, et pour cela a appelé l'OMT à soutenir les efforts du Gouvernement haïtien.

10. Plusieurs intervenants ont ensuite informé le Comité des actions entreprises ou prévues pour la sauvegarde du patrimoine haïtien. La représentante des États-Unis a mentionné trois projets concrets mis sur pied pour un montant de 430 000 dollars des États-Unis, dont le développement d'une Liste rouge d'urgence avec l'ICOM, qui sera disséminée afin de lutter contre le trafic illicite de biens culturels, le soutien à l'ISPAN pour inventorier les sites du patrimoine culturel affectés par le séisme dans la région de Port-au-Prince, et l'appui à la sauvegarde de la citadelle et des bâtiments militaires de Sans-Souci. Le représentant de la France a indiqué qu'un accord avait été conclu pour la formation d'experts haïtiens dans le domaine des archives, des musées et du patrimoine archéologique et bâti en France. Le représentant de l'Argentine est intervenu afin d'informer le Comité du programme de sauvegarde et de conservation du patrimoine architectural, de reconstruction du centre historique de Jacmel et de soutien au Centre d'Art avec le concours des Cascos Blancos. La représentante du World Monuments Fund a détaillé les actions entreprises pour la sauvegarde des « *gingerbread houses* » avec la Fondation FOKAL. Dr. Richard KURIN, représentant de la Smithsonian Institution et membre du Comité (Etats-Unis), joint par

téléphone, a brièvement rendu compte des actions de sauvegarde et de restauration des œuvres d'art en Haïti entreprises dans le cadre du partenariat conclu avec le Ministère de la culture, dont la mise en place d'un programme de formation en restauration avec l'ICCROM. Il a également fait part des efforts déployés pour le patrimoine immatériel. Enfin, Mme Barbara PRÉZEAU STEPHENSON, présidente de la Fondation AfricAméricA et membre du Comité (Haïti) a fait part des actions de sauvegarde proposées par la Fondation Prince Klaus pour le patrimoine vaudou, qui constitue une partie importante de la culture haïtienne.

IV. DEUXIEME SEANCE : DISCUSSIONS THEMATIQUES

11. M. Gaël de GUICHEN, vice-président, a ouvert la deuxième séance consacrée aux travaux de quatre sous-groupes thématiques portant sur : le patrimoine mondial, culturel et naturel ; les musées, archives et bibliothèques ; le patrimoine immatériel ; et les industries culturelles.

IV.1 Patrimoine mondial, patrimoine culturel et naturel

12. Le Directeur de l'ISPAN, présidant la première discussion thématique, a ouvert le débat en brossant un rapide état des lieux du patrimoine bâti haïtien et de son état après le séisme du 12 janvier 2010. Il s'est attaché à détailler les efforts déployés par le personnel de l'ISPAN pour documenter l'étendue des dégâts et informer la communauté internationale afin de solliciter les soutiens nécessaires dans le domaine de la coordination, de la sauvegarde et de la conservation, et du renforcement des capacités de son personnel, tels que présentés lors de la réunion de l'UNESCO du 16 février 2010. Il a également informé les participants des quelques interventions localisées et ponctuelles dans des zones géographiques prioritaires, à savoir : la région Nord autour du Parc national historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1982), la région Sud-Est autour du centre historique de Jacmel et Port-au-Prince, ce choix stratégique étant motivé par la volonté d'utiliser ces monuments historiques comme « produits touristiques ». Pratiquement, l'ISPAN a entrepris la mise à jour de l'inventaire des « *gingerbread houses* » du quartier de Bois-Verna de Port-au-Prince. Avec peu d'effectif, l'ISPAN a également entrepris d'identifier les bâtiments endommagés du centre historique de Jacmel et d'appliquer sur leurs façades un sceau interdisant leur démolition. Ainsi furent localisés et répertoriés 103 bâtiments de ce centre historique. M. Elie a par ailleurs précisé que l'ISPAN n'avait reçu à ce jour que 17 555 dollars des États-Unis octroyés par l'UNESCO via son bureau à Port-au-Prince, montant modeste mais ayant toutefois permis de sauver trois bâtiments historiques de Port-au-Prince des destructions sauvages (l'église Sainte-Anne du Morne-à-Tuf, l'église du Sacré-Cœur de Turgeau et la cathédrale Notre-Dame). Il a également fait part du souhait de créer un Bureau national du patrimoine mondial pour lequel des fonds sont recherchés. Il a par ailleurs réitéré la faiblesse structurelle de l'ISPAN, privé de moyens techniques et logistiques, et a appelé à la dotation d'un minimum de ressources. Ainsi la documentation sur les biens culturels n'a pu être effectuée faute d'un système d'inventaire adéquat. Il a indiqué que la loi générale de 1940 sur la classification des monuments historiques handicape également les interventions. Enfin, il a souligné que toute intervention devait être accompagnée d'une campagne de sensibilisation.

13. Le Secrétariat a informé le Comité des actions prises ou programmées depuis le séisme dans le domaine du patrimoine bâti, culturel et naturel. L'importance de mettre en place un cadre normatif approprié a été soulignée, tout comme le renforcement des capacités. La nécessité d'établir un code de bonnes pratiques devrait également accompagner les efforts. Les inventaires actualisés doivent également être considérés comme une priorité dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. La prévention des destructions sauvages doit être assurée. Enfin, les biens

appartenant à des particuliers n'étant pas ou mal protégés par un cadre légal approprié, des efforts doivent être initiés dans ce domaine. Les sites inscrits sur la Liste indicative du patrimoine mondial devraient faire l'objet d'une procédure d'inscription accélérée par le Comité du patrimoine mondial, dont le Centre historique de Jacmel. Les sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial devraient par ailleurs être utilisés comme laboratoire permanent de formation du personnel haïtien. Enfin, des missions techniques seront effectuées afin, notamment, de préparer les inventaires rétrospectifs, consolider les bâtiments, etc.

14. La Directrice du Secrétariat international de l'ICOMOS a détaillé les actions prises notamment en coopération avec le Bouclier Bleu, le World Monuments Fund et certains comités nationaux de l'ICOMOS (France, Haïti, Saint-Domingue, États-Unis d'Amérique). Elle a également fait part de la méthodologie d'évaluation du patrimoine développée par l'ICOMOS, et a affirmé la volonté de son organisation de participer aux efforts visant à sauvegarder le patrimoine (travail d'inventaire, de développement de bases de données, de révision des législations, etc.). L'ICOMOS souhaite par ailleurs recevoir les orientations générales des autorités haïtiennes pour poursuivre son action. M. Gaël de GUICHEN, vice-président du Comité, a invité les représentants des autres institutions et États membres à préciser si des initiatives similaires dans le domaine du patrimoine ont été ou seront prises afin d'établir un état précis des diverses actions programmées et ainsi permettre au Comité de remplir sa fonction de coordination de ces efforts. Le Directeur de l'ISPAN a indiqué qu'il est impératif de commencer par l'identification des besoins des institutions publiques haïtiennes, dont l'ISPAN, afin d'envisager des actions visant à renforcer les capacités nationales, précisant qu'à ce jour l'ISPAN n'était constitué que de cinq personnes, ce qui ne permet malheureusement pas d'effectuer ce travail préalable d'évaluation. Le Secrétariat a indiqué que le renforcement institutionnel d'Haïti (établissement d'unités délocalisées de l'ISPAN, mais aussi formation et recrutement des futurs experts haïtiens, etc.) devait donc être la principale priorité, une position appuyée par la Directrice du Secrétariat international de l'ICOMOS, qui a suggéré de dresser au plus vite une liste du nombre de spécialistes nécessaires dans chaque domaine concerné. Enfin, la représentante de l'ICCROM a fait part de ses préoccupations quant à l'absence de lignes directrices encadrant et guidant la reconstruction de bâtiments ou la consolidation de ceux qui n'ont pas été détruits, l'utilisation de matériaux locaux, etc. et a suggéré que le recours à l'architecture vernaculaire dans les efforts de reconstruction soit systématiquement encouragé.

IV.2 Musées, archives et bibliothèques

15. M. Gaël de GUICHEN, vice-président, a ouvert la deuxième discussion thématique en précisant qu'il faut prendre en compte les collections publiques et privées, ainsi que les collections qui ont été déplacées dans des bâtiments parfois inadaptés, ou celles déplacées et conservées dans l'urgence dans des containers. Il y a donc quatre types de problématiques qui concernent des collections de natures diverses.

16. La Conseillère spéciale auprès de la Ministre de la culture a confirmé ce diagnostic dressé par le vice-président. Elle a toutefois précisé que ces collections ne représentent que 5 % du patrimoine, et que près de 95 % du patrimoine se trouve auprès de personnes qui représentent la « masse » de la population haïtienne, cette forme d'exclusion mettant donc en danger les différents créneaux de l'expression artistique haïtienne. Elle a par ailleurs réitéré les faiblesses structurelles des institutions publiques haïtiennes en matière de préparation d'inventaires, de diagnostic, d'identification, de traitement, etc., et qui s'appliquent à tout patrimoine, répétant toutefois que ces dernières existaient avant le séisme. En ce qui concerne les institutions muséales, elle a précisé que le Musée du Panthéon national conserve une collection historique permanente, et possède également une galerie artistique dédiée aux expositions régulières. En revanche, hormis ce musée et les collections archéologiques, les collections sont avant tout privées. Cette absence d'institutions publiques a été à l'origine de l'émergence de petits musées ou institutions

privées (musée communautaire, Musée d'Art Saint-Pierre, ou certains hôtels connus pour leurs collections). Le séisme a eu pour effet de porter à l'attention publique un certain nombre de collections privées mises en danger. Elle a à nouveau souligné l'importance particulière des collections d'art vaudou qui pourraient constituer des embryons de collections de musées avec des objets de collections privées. Enfin, elle a fait part d'un projet de création de musée numismatique de la Banque centrale en cours d'élaboration.

17. Dans le domaine des archives, la Conseillère spéciale a indiqué que celles qui ont le plus souffert sont celles de l'État, et notamment du Ministère des affaires étrangères. Malheureusement ces archives n'ont pas été transmises aux Archives nationales, et l'histoire de la diplomatie haïtienne a donc été fortement endommagée. D'autres ministères connaissent des situations semblables. Certains documents d'état civil peuvent être trouvés dans certaines institutions religieuses qui auraient donc besoin de faire l'objet d'actions de sauvegarde, tout comme les archives détenues dans les cabinets notariaux. Enfin, les archives sonores et le patrimoine audiovisuel dans son ensemble devraient également bénéficier d'appui.

18. Dans le domaine des bibliothèques, le même diagnostic peut être fait. La Conseillère spéciale a fait part de l'existence de l'important réseau de petites bibliothèques privées de la fondation FOKAL. Elle a regretté la fermeture de la bibliothèque de l'Institut français, et a souligné la nécessité d'élaborer une politique du livre.

19. Le Secrétariat a indiqué que trois catégories de biens culturels lui semblent particulièrement menacées : l'art contemporain, les objets vaudous et les pièces archéologiques. Il a ensuite rappelé les actions prises par l'UNESCO pour lutter contre le trafic illicite de biens culturels, en coopération avec ses partenaires des Nations Unies et d'INTERPOL, et a fait savoir qu'à l'heure actuelle aucun trafic illicite majeur n'a été observé. Ce constat a été confirmé par le représentant d'INTERPOL qui a indiqué que ses partenaires avaient été alertés immédiatement après le séisme, et a ajouté que la Liste rouge des objets haïtiens susceptibles d'être en péril est en cours de préparation avec l'ICOM et l'UNESCO (laquelle devrait être finalisée en septembre 2010), et qu'elle sera très utile à ce travail de prévention. Les actions devant être prises en matière de documentation et de conservation des objets culturels, pour lesquelles de nombreuses institutions ont pris des initiatives, ont par la suite été brièvement présentées par le Secrétariat : réalisation d'inventaires d'urgence, traitement des objets, renforcement des capacités, consolidation et restauration des bâtiments qui abritent les collections. Le représentant de la Smithsonian Institution est intervenu pour souligner la nécessité de passer des solutions transitoires mises en place dans l'urgence (comme la conservation des biens culturels en containers) à des solutions qui s'inscrivent dans la durée. Il faut ainsi prévoir des espaces de stockage centralisés pour accueillir les collections qui auront été restaurées, comme l'a fait remarquer la représentante de l'ICCROM.

20. Dans le domaine des bibliothèques et des archives, le Secrétariat a indiqué la nécessité d'établir un réseau de bibliothèques publiques. Les médias modernes devraient être utilisés afin d'informer les communautés des possibilités dans ce domaine. Il est également nécessaire de renforcer les législations. Le Secrétariat a par ailleurs indiqué qu'une assistance avait été apportée aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale.

21. Enfin, le représentant de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) a pris la parole pour informer le Comité de la signature d'un accord avec le Ministère de la culture et qui permettra de coopérer dans le domaine des bibliothèques, dont le rôle est essentiel non seulement à la sauvegarde patrimoniale, mais également à l'accès à l'information. Les efforts de certaines organisations

telles que Bibliothèque Sans Frontières en faveur des bibliothèques peuvent également permettre de renforcer les actions dans ce domaine.

IV.3 Industries culturelles et patrimoine immatériel

22. La présidente de la Fondation AfricAméricA a ouvert la session thématique en illustrant les antécédents des interventions effectuées en Haïti dans ce domaine. Elle a d'abord évoqué l'expérience dans le domaine des projets artistiques et artisanaux en citant l'exemple des projets de Bel Air et Croix de Bouquets.

23. Le Secrétariat a souligné que l'importance des industries culturelles et tout particulièrement de l'artisanat avait été à maintes reprises rappelée au cours de la réunion, notamment du fait de leur inscription dans l'orientation « culture et développement ». Ainsi le programme de l'UNESCO « Reconnaissance d'excellence en artisanat » a plusieurs fois récompensé des artisans haïtiens. Il a donc souhaité concentrer son intervention sur des propositions de coopération futures qui devraient s'articuler sur le développement des capacités institutionnelles, le recensement des associations et regroupement des artisans et designers afin de faciliter la mise en réseau et le développement endogène, le développement de programmes de formation et de professionnalisation par l'éducation formelle et informelle et la formation continue, l'appui à l'amélioration de la promotion de l'artisanat, et enfin la mise en place un programme de valorisation et professionnalisation de l'artisanat.

Selon la présidente de la Fondation AfricAméricA, la clé du problème dans ce domaine est le manque de ressources, et non pas de compétences locales. Il y a en effet de nombreux spécialistes haïtiens dans les domaines concernés, mais qui n'ont pas les moyens de faire valoir leur savoir faire. C'est pourquoi il est important de constituer un fonds d'acquisition des œuvres d'art et d'artisanat, une initiative en cours et qui devrait permettre de soutenir les artistes qui sont en train de s'organiser en association.

24. Le Secrétariat a ensuite souligné l'ampleur des champs propres au patrimoine immatériel, qui couvre les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances concernant la nature et les savoir-faire liés à, l'artisanat traditionnel, entre autres, et a insisté sur l'urgence à intervenir dans ce domaine que la catastrophe a grandement fragilisé. Parmi les priorités, il a évoqué la nécessité de commencer le travail d'inventaire du patrimoine immatériel, de développer les capacités, d'intégrer la notion de patrimoine immatériel dans la législation nationale et d'intégrer tous les moyens de transmission (y compris la radio) dans les pratiques de transmission. Pour ce faire, il faudrait que le Ministère puisse bénéficier d'une aide technique car il n'existe pas d'organisation faïtière dans ce domaine. Il a conclut en rappelant que le Fonds du patrimoine culturel immatériel était à la disposition d'Haïti, en tant qu'État partie à la Convention, et que les demandes d'assistance pouvaient être approuvées rapidement afin de répondre au mieux aux besoins identifiés. Mme Maria Cecilia Londres FONSECA, membre du comité (Brésil) jointe par téléphone, a proposé de mettre à disposition les ressources brésiliennes et l'expertise développée en matière d'inventaire et de législation dans le domaine du patrimoine immatériel.

25. La question de la sensibilisation de la population, quel que soit le domaine envisagé, a par ailleurs été soulevée. Il a été proposé que tous les projets puissent s'accompagner d'une campagne nationale de sensibilisation du public, en travaillant de concert avec les universités et écoles en Haïti.

V. TROISIEME SEANCE : RECOMMANDATIONS

26. Les membres du Comité ont ensuite étudié et approuvé les propositions de recommandations élaborées à la lumière des discussions techniques et thématiques. Ces recommandations s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action pour le relèvement et le développement national et portent sur la protection et la conservation du patrimoine mondial, culturel et naturel, la conservation et la documentation des biens culturels mobiliers et la lutte contre leur trafic illicite, l'élaboration d'un cadre général de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel immatériel haïtien, et la revitalisation des industries culturelles et de l'artisanat haïtiens comme facteurs de développement du pays. Les recommandations ont également entériné la création de quatre sous-groupes thématiques correspondants et qui auront la tâche de définir des projets prioritaires chiffrés dans chaque domaine et qui seront soumis, début 2011, au Comité international de donateurs-partenaires pour la culture mis en place par l'UNESCO afin de dégager des ressources extrabudgétaires en soutien aux priorités identifiées par le Comité. Enfin, le Comité a considéré que le développement des capacités d'intervention du Ministère de la culture et plus largement à moyen terme le renforcement institutionnel était une condition préalable fondamentale et a recommandé à l'UNESCO la création d'une plateforme d'information sur l'ensemble des activités menées dans le domaine de la culture en Haïti.

27. Les recommandations générales et spécifiques telles qu'approuvées par le Comité sont annexées à ce rapport dans leur intégralité.

VI. QUATRIEME SEANCE : PARTENARIATS, FINANCEMENT ET CALENDRIER

28. Le Secrétariat a ouvert la dernière séance en présentant le Cadre stratégique de coordination proposé par l'UNESCO. Ce cadre, qui s'appuie sur le Plan d'action pour le relèvement et le développement national, s'articule autour des quatre axes thématiques qui ont structuré les travaux du Comité : patrimoine mondial, culturel et naturel ; patrimoine immatériel ; musées, archives et bibliothèques ; industries culturelles. Il s'attache à décrire les conditions de partenariat souhaitées, les mécanismes institutionnels de coordination, les différents mécanismes possibles de financement (bilatéral, multilatéral, fonds de reconstruction) et un calendrier portant sur le suivi de la première réunion du Comité. Il incite également les autorités haïtiennes à mettre en place une politique de partenariat basée sur des conditions de coopération clairement définies.

29. Le vice-président a ensuite pris la parole pour souligner l'urgence pour que les autorités haïtiennes indiquent leurs besoins en personnel par secteur au plus vite afin d'obtenir l'aide nécessaire pour le renforcement de leurs institutions et structures, et permettre ainsi d'initier un exercice de d'identification du patrimoine (monuments, objets culturels, patrimoine immatériel, etc.) devant conduire à la formulation des programmes et projets d'appui et de formation. Le Secrétariat a réagi en confirmant ce besoin de renforcement institutionnel préliminaire, affirmant qu'il serait contre-productif d'aller à la mise en œuvre avant le renforcement des institutions haïtiennes. La Conseillère spéciale auprès de la Ministre de la culture a suggéré la création d'une cellule d'urgence *ad hoc* au sein du Ministère pour permettre de commencer ce travail, suggestion reprise dans les recommandations. La représentante de l'Argentine a ensuite pris la parole pour demander des précisions sur les conditions de sélection et d'octroi des moyens de financement. Le Secrétariat a précisé qu'il faudra d'abord se référer à l'un des quatre axes thématiques et ensuite conclure un accord avec les autorités haïtiennes.

VII. SEANCE DE CLOTURE

30. Avant de lever la séance, le Sous-Directeur général pour la culture de l'UNESCO est revenu sur l'enjeu crucial de la coordination, et sur les prochaines étapes qui doivent suivre cette première session du Comité : élaboration de projets par les quatre groupes thématiques avec l'appui de l'UNESCO, mise en place d'une plateforme d'information par l'UNESCO, réunion du Comité international de donateurs-partenaires début 2011 et prochaine session du Comité international de coordination au printemps 2011.

31. Le mot de conclusion est revenu à la Ministre de la culture et de la communication, qui a tenu à remercier la Directrice générale de l'UNESCO pour l'organisation de la première réunion du Comité. Elle a ajouté que la première étape qui visait à faire reconnaître le rôle primordial de la culture pour la refondation de l'État haïtien était en passe d'être achevée et qu'il faudra ensuite passer à la phase de mise en œuvre des recommandations adoptées par ce Comité, en précisant que la clé de la réussite sera la mise en place de mécanismes de communication dynamiques. La Ministre a levé la séance en remerciant chaleureusement les participants pour leur présence et leurs contributions aux travaux du Comité.

ANNEXE I : RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS GENERALES

Le CIC réuni en sa première session plénière à l'UNESCO les 7 et 8 juillet 2010 sous la présidence de la Ministre de la culture et de la communication d'Haïti formule les recommandations suivantes et recommande la mobilisation de bailleurs de fonds pour leur mise en œuvre :

Appui à l'action du Ministère de la culture et de la communication (court terme)

- a. Soutenir la mise en place au sein du Ministère de la culture et de la communication, d'une cellule ad hoc d'urgence chargée d'évaluer la situation, de concevoir les projets d'intervention les plus adaptés, de coordonner les interventions et de contrôler leur exécution. Cette cellule devrait être composée de spécialistes haïtiens et, si besoin est, renforcée par du personnel étrangers dont la spécialité sera à définir.
- b. Elaborer d'une base de données des acteurs culturels haïtiens dans le pays et en dehors du pays.
- c. Apporter un soutien prioritaire à la tenue des **Assises nationales de la culture** permettant l'émergence d'un cadre de politiques culturelles révisé qui englobe l'ensemble des champs de la culture et qui prenne en compte l'implication de tous ses acteurs (monde académique, étudiants, professionnels, créateurs, mécènes, etc.) en vue de la mise en place d'un **Observatoire des arts et de la culture haïtienne**.
- d. Aider le Ministère à la mise en place une procédure/protocole de coopération et d'intervention pour encourager les organisations menant des missions en Haïti à inscrire leur action dans le cadre d'une coordination globale.
- e. Développer au sein de l'UNESCO un site Internet en lien avec le site internet du Ministère de la culture et de la communication qui constituera une plateforme d'information pour le CIC sur toutes les interventions dans le domaine de la culture en Haïti afin de faciliter l'échange d'information entre les différents acteurs. Toutes les organisations développant de tels projets devront s'engager à informer l'UNESCO de manière régulière.

Appui à l'action du Ministère de la culture et de la communication (moyen terme)

- a. Soutenir la mise en place d'un programme complet et intégré de formation et de professionnalisation de personnels du Ministère de la culture et de la communication afin d'en renforcer les capacités institutionnelles ainsi que des capacités d'intervention des différents acteurs du secteur culturel.
- b. Charger les quatre sous-groupes thématiques qui portent respectivement sur le patrimoine culturel et naturel, y compris le patrimoine mondial, le patrimoine immatériel, les musées, archives et bibliothèques, et les industries culturelles, émanant de la première session du CIC, à poursuivre leurs travaux de manière continue et notamment entre les sessions plénières du CIC, que ce soit par voie électronique, par des missions de terrain, ou par des consultations régulières d'experts, en vue de soumettre au plus tard fin octobre 2010 les projets prioritaires chiffrés incluant les

partenaires d'exécution. L'UNESCO facilitera la communication entre les membres notamment par voie électronique.

- c. Organiser une réunion du Comité des donateurs-partenaires entre janvier et février 2011 qui aura pour but d'examiner la liste de projets élaborés par les sous-groupes thématiques en vue de leur financement.
- d. Porter les présentes recommandations à la connaissance de l'ensemble de la communauté internationale dans le cadre du mécanisme de reconstruction mis en place en Haïti, notamment le cluster « éducation et culture ».

Les recommandations du CIC ne doivent pas être considérées comme étant exhaustives ni limitatives et pourront être révisées à la lumière des travaux des sous-groupes thématiques.

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

PATRIMOINE MONDIAL, PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

OBJECTIF : Assister le Ministère de la culture et de la communication d'Haïti et l'ISPAN pour développer un programme national pour l'enregistrement, la documentation et l'évaluation des conditions de conservation pour le patrimoine bâti, afin d'établir un inventaire national officiel ainsi que les plans de protection et de conservation intégrés y afférents

Actions d'urgence

- a. Mise en place d'une méthodologie d'évaluation des structures et sites endommagés et un plan urgent d'action pour éviter les démolitions des bâtiments d'intérêt patrimonial dans les centres historiques.
- b. Renforcement provisoire des structures patrimoniales à risque, comme mesures de prévention en cas de cyclone dans le centre historique de Port au Prince.
- c. Etablissement d'inventaires des sites (y compris archéologiques) et monuments à placer sous la protection de l'Etat haïtien.
- d. Développer un inventaire du patrimoine bâti en s'inspirant des inventaires déjà menés par le Ministère de la Culture en France et commencer l'inventaire de Jacmel et Port-au-Prince, en tenant aussi compte des matériaux de construction spécifiques à Haïti. Ce processus est conçu en tant qu'inventaire-école pour les techniciens haïtiens.
- e. Renforcer les capacités techniques de l'ISPAN pour participer à la réalisation du Code de construction, développé par le Ministère des travaux publics, afin d'assurer que les règlements en discussion soient compatibles avec les valeurs du patrimoine bâti.
- f. Initier un travail de nature législative pour rédiger la Loi de protection du patrimoine culturel à travers un groupe de travail interdisciplinaire composé d'experts en législation culturelle de l'UNESCO, le Comité Scientifique en législation sur le patrimoine culturel de l'ICOMOS International, des juristes nationaux et internationaux ainsi que d'experts du patrimoine haïtien et de la Caraïbe.
- g. Renforcer la capacité des membres de l'ISPAN grâce à une équipe permanente chargée d'établir la coordination entre l'ISPAN, le Comité de Coordination Internationale et le Comité des bailleurs de fonds, afin de structurer les propositions de projets par rapport aux priorités et de coordonner la mise en œuvre des projets en cours.
- h. Renforcer l'installation des capacités techniques et administratives afin que l'équipe de l'ISPAN puisse exercer sa mission de coordination et répondre efficacement aux besoins de la mise en œuvre des projets avant mentionnés.

Actions à moyen terme

- a. Former le personnel haïtien/volontaires locaux, et des artisans du bâtiment.
- b. Reconstruire certains ensembles en utilisant des matériaux traditionnels et en prenant en compte les spécificités du terrain et les risques naturels.

- c. Renforcer l'équipe responsable de la publication du bulletin de l'ISPAN ainsi que les canaux de distribution de cette information.
- d. Continuer le processus de réflexion et finaliser la Loi de protection du patrimoine culturel.

PATRIMOINE MONDIAL

- a. Etablissement d'une politique nationale pour la conservation du Patrimoine mondial, qui compte avec un bureau technique et administratif sur le site.

Parc National Historique – Citadelle, Sans Souci, Ramiers (bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1982)

Actions d'urgence

A la suite de la mission technique d'évaluation (10-18 juillet 2010), et à la suite de la Décision prise par le Comité du patrimoine mondial, dans la 34ème session à Brasilia, initier la réalisation des plans de conservation, les plans de gestion, les plans de préparation aux risques, et les plans de tourisme durable pour le site de patrimoine mondial, en collaboration avec l'ICCROM, l'ICOMOS, et l'Institut Getty pour la Conservation, afin de soumettre les plans préliminaires au Comité du patrimoine mondial à sa 35ème session en juillet 2011.

Actions à moyen terme

- a. Former des experts nationaux.
- b. Mettre en œuvre les plans de conservation intégrée et d'interventions de consolidation structurelle pour le patrimoine bâti.
- c. Ajuster les plans de prévention des risques.
- d. Finaliser le plan de gestion et de visite de la Citadelle.

Centre historique de Jacmel (site inscrit sur la Liste indicative du patrimoine mondial)

Action d'urgence

- a. Stabiliser les structures les plus endommagées à partir de l'inventaire des 103 bâtiments qui doit être réalisé par l'ISPAN avant le passage des cyclones.
- b. Proposer des mesures régulatrices pour mettre à jour le cadre normatif de la ville en fonction de la sauvegarde du patrimoine qui permettront d'assurer la protection du patrimoine privé.
- c. Evaluer les conditions d'authenticité et d'intégrité du site et la justification de valeur universelle exceptionnelle pour développer, si c'est le cas, un dossier de candidature au patrimoine mondial.
- d. Développer une méthodologie participative pour renforcer la sensibilisation des propriétaires/voisins afin de les guider dans les interventions immédiates.

Actions à moyen terme

- a. Former des techniciens locaux et nationaux.
- b. Finaliser l'inventaire du patrimoine bâti.
- c. Créer des archives de documentation historique.

- d. Formuler des recommandations pour établir une stratégie à moyen terme contribuant à la politique du logement.
- e. Développer un Plan directeur et des Plans de conservation et préparation aux risques.

MUSEES, ARCHIVES ET BIBLIOTHEQUES

OBJECTIF : Soutenir le Ministère de la culture et de la communication dans ses efforts visant à protéger, conserver et documenter ses biens culturels mobiliers et à lutter contre leur trafic illicite

Musées, centres culturels, bibliothèques et archives

- a. Elaborer une liste des actions d'urgence nécessaires par ordre de priorité incluant des informations quantitatives destinée aux partenaires, institutions techniques et donateurs comme base permettant de définir les interventions prioritaires avec les autorités haïtiennes.
- b. Elaborer un plan national pour les musées, bibliothèques et archives
 - o Elaborer des **mesures juridiques** d'urgence (révision de la législation actuelle et, le cas échéant, adoption de mesures temporaires de protection), y compris pour protéger les biens haïtiens contre les « destructions sauvages ».
 - o Mettre en place **un plan national de conservation**, avec une politique d'inventaire générale et des dispositifs de lutte contre le pillage et le trafic illicite.
 - o Adopter l'utilisation de standards reconnus au plan international pour le travail d'inventaire, tel que le format utilisé par INTERPOL afin de faciliter la compatibilité.
- c. Evaluer et améliorer les conditions de stockage provisoire de sauvetage
 - o Organiser la collecte et la mise à l'abri, y compris dans des lieux de stockage temporaire lorsque cela est nécessaire, des objets culturels, archives, livres etc. qui sont menacés de dégradation.
 - o Evaluer l'état des collections et identifier les traitements de conservation d'urgence ou interventions de restauration appropriés.
 - o Mettre à disposition des ressources et du matériel d'urgence nécessaire au personnel haïtien pour lui permettre d'effectuer ce travail.
 - o Organiser des unités mobiles de traitement d'urgence destinées à sauvegarder les objets qui ne pourraient être collectés et transférés dans les lieux de stockage temporaires identifiés.
- d. Lancer les chantiers de réhabilitation et de rénovation des établissements publics du patrimoine (musées nationaux, archives nationales, et la Bibliothèque nationale)
 - o Initier la consolidation des bâtiments des musées, archives nationales, bibliothèques, ou identifier et établir des locaux de conservation pour permettre le retour futur des collections après traitement ou restauration, en priorité initier la réhabilitation du MUPANAH (musée national) et de l'atelier conservation de l'école national d'art.
- e. Mettre en place une politique de formation de ressources humaines, avec des équipes mobiles d'intervention pour la période d'urgence
 - o Former des conservateurs et restaurateurs locaux pour la conservation à long terme du patrimoine mobilier.
- f. Améliorer la collaboration entre les collectionneurs privés et les institutions publiques afin de garantir un accès aux collections privées

Recommandations spécifiques aux bibliothèques et archives

- a. Soutenir les autorités haïtiennes pour le développement d'une politique nationale pour le livre, les bibliothèques et les archives.
- b. Initier la numérisation des contenus des bibliothèques d'Haïti afin de permettre l'accès le plus large possible des citoyens à l'information.
- c. Etablir un réseau de bibliothèques publiques, y compris des bibliothèques publiques mobiles.

- d. Soutenir l'extension du réseau national des Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC).
- e. Garantir l'accès à Internet dans les bibliothèques.
- f. Identifier et entreprendre des mesures visant la préservation des collections privées et des archives des églises et autres lieux de cultes.
- g. Créer des archives audiovisuelles afin d'assurer la sauvegarde des enregistrements audio et/ou vidéos.

PATRIMOINE IMMATERIEL

OBJECTIF : Offrir un cadre général de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel immatériel haïtien à travers des actions de nature législative, technique et opérationnelle

Actions d'urgence

- a. Fournir un soutien financier et technique pour la création d'une cellule du patrimoine immatériel au sein du Ministère de la culture et de la communication et soutenir ses actions.
- b. Renforcer les capacités des différentes parties prenantes à la sauvegarde du patrimoine immatériel (communautés, cadres ministériels, chercheurs, société civile, enseignants, media...).
- c. Réalisation avec la pleine participation des communautés, groupes et organisations non gouvernementales pertinentes d'un inventaire des expressions du patrimoine immatériel en commençant par les zones les plus affectées par le séisme, y compris la formation d'une équipe d'enquêteurs, et identifier les expressions les plus menacées de disparition.
- d. Elaborer des plans de sauvegarde adaptés, en collaboration avec les communautés concernées, des éléments identifiés comme les plus menacés.

Actions à moyen terme

- a. Soutenir l'intégration de la sauvegarde du patrimoine immatériel dans la politique culturelle nationale, notamment à travers un cadre législatif adapté.
- b. Mettre en œuvre les plans de sauvegarde pour les expressions identifiées comme ayant les besoins les plus urgents.
- c. Élaborer des candidatures pour l'inscription sur la Liste du patrimoine immatériel nécessitant une sauvegarde urgente et la Liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité.
- d. Mettre en œuvre ou initier des programmes éducatifs, de sensibilisation et de diffusion d'information sur le patrimoine immatériel à l'intention de la population haïtienne, notamment des jeunes, en utilisant pleinement la radio, la télévision et les médias.

INDUSTRIES CULTURELLES

OBJECTIF : Revitaliser les industries culturelles et l'artisanat haïtiens comme facteurs de développement du pays

Action d'urgence

Recenser les artisans et les designers en vue d'établir des mécanismes d'aide et de coopération.

Actions à moyen terme

- a. Appuyer l'introduction de politiques culturelles et de mesures qui nourrissent la créativité, facilitent la participation des créateurs à des foires nationales et internationales où leurs travaux et expressions artistiques sont reconnues et rémunérées ; et faire en sorte que ces expressions soient accessibles à un large public.
- b. Donner la priorité à l'artisanat comme source de création et facteur de développement économique, social et culturel, tout particulièrement :
 - par l'accompagnement des artisans en vue de la structuration associative du secteur ;
 - par le renforcement des capacités institutionnelles en encourageant la coopération interministérielle ;
 - par l'appui à la formation, la professionnalisation et l'amélioration de la qualification des artisans ;
 - par l'élaboration de stratégies d'accès aux marchés national, sous-régional et international, s'appuyant notamment sur les salons et autres événements culturels ;
 - par l'affirmation des liens entre artisanat et design ;
 - par la reconnaissance des liens entre tourisme culturel, préservation et promotion de l'artisanat et développement ;
 - par la constitution d'alliances entre les secteurs public et privé.
- c. Procéder à la collecte de données et à l'élaboration d'outils méthodologiques dans tous les secteurs tels que la musique, le livre, le cinéma et les médias, en soutenant notamment l'initiative d'organiser des Assises de la musique à Port-au-Prince.
- d. Aider au renforcement des mécanismes de gestion collective des droits d'auteur au bénéfice de toutes les industries culturelles.
- e. Soutenir l'extension du réseau national des Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC).

ANNEXE II : MEMBRES DU COMITE

N°	Nom	Pays de provenance
1	Mme Magali COMEAU-DENIS	Haïti
2	M. Daniel ELIE	Haïti
3	Mme Barbara PREZEAU STEPHENSON	Haïti
4	Mme Luisa VICIOSO SANCHEZ	République dominicaine
5	Prof. Dr Ali RADWAN	Egypte
6	Dr Angèle AGUIGAH	Togo
7	M. Richard KURIN	USA
8	Dr. Maria Cecília LONDRES FONSECA	Brésil
9	Prof. Yim DAWNHEE	République de Corée
10	M. Gaël de GUICHEN	France

Présidente : Mme Marie-Laurence JOCELYN LASSEGUE, Ministre de la culture et de la communication d'Haïti